



Le berceau du Lac-Saint-Jean

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC SAINT-JEAN-EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 576-2024 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE
CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS
D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS ET ABROGEANT
LE RÈGLEMENT 556-2022 AYANT LE MÊME OBJET**

Avis de motion est par la présente donné par Mme Éliane Champigny, conseillère, que sera déposé, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement 576-2024 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et abrogeant le règlement 556-2022 ayant le même objet.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, le projet de règlement est présenté en même temps que le présent avis de motion.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture du règlement lors de son adoption.

Copie conforme (sous réserve des approbations)
donnée à Hébertville le 5 novembre 2024


Sylvain Lemay
Directeur général
et greffier-trésorier